

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 08 - 1 sept. 2017

À LA UNE

Niger : le nouveau droit pénal OHADA est arrivé !

Par Bachir Talfi Idrissa

OHADA

SARL : rappel des règles relatives à la modification des statuts et à la révocation du gérant

Par Bréhima Kaména

Compétence de la CCJA : un rappel incessant !

Par Marie Goré

La dialectique entre l'immatriculation et la qualité de commerçant

Par Moktar Adamou

Déchéance du droit au renouvellement du bail et réaffirmation de la primauté de l'AUDCG sur les droits internes

Par Akodah Ayewouadan

Transport de marchandise par route : la CCJA précise le régime du transport successif

Par Franck Hessemans

Recours en révision : précision des conditions de l'article 49 du règlement de procédure par le juge suprême

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

CEMAC

De nouvelles normes pour les demandes d'agrément en matière bancaire

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

La supervision bancaire : accent aigu sur l'autocontrôle...

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Droits nationaux

Rwanda : une amélioration du cadre normatif de la gouvernance d'entreprise

Par Elvis Mbembe Binda

République démocratique du Congo : adoption d'un droit spécial de la sous-traitance

Par Olivier Bustin

Madagascar : la modernisation du régime juridique encadrant les marchés publics

Par Boris Martor, Anissa Akentour

Cameroun : marque et signe nécessaire

Par Nicolas Binctin